

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2025

---

L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC POSTAL EN OUTRE-MER - (N° 2118)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Rivière

---

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 3 par le mot :

« français ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet du présent amendement est de rappeler que les Outre-mer sont un territoire français à part entière et s'inscrivent pleinement dans la Nation française.